

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC Val 81 à Valence d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

Objet : Autorisation de participation financière exceptionnelle aux prestations Vigifoncier et BVSM portées par le Pôle Territorial
Référence : D 2026.2

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13
Voix délibératives : 13

Membres présents : Christine BARRILLIOT, Jean-Michel SIBRA, Sylvian CALS, Jean-Luc CANTALOUBE, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Jean-Luc ESPITALIER, Sandrine SANDRAL, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Membre présent en visio :

Membres excusés : Jean-Marc BALARAN, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Marc CINTAS, Fatima SELAM, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Jean-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Serge BOURREL, Bernard TRESSOLS

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Julien FRAT, Lucie SOUDAY, Julia BOSCARDIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu les statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, notamment l'article 15 autorisant les contributions spécifiques aux services ou prestations assurés par le Pôle Territorial pour le compte de Communautés de communes ;

Vu les enjeux stratégiques définis dans le cadre de son PAT et notamment sur la question du foncier, de l'installation et de la reprise des exploitations agricoles dont des actions opérationnelles et multi partenariales doivent se mettre en place au travers de notre candidature à « coopération territoriale »

Vu l'intérêt d'une démarche mutualisée pour permettre aux EPCI concernées de bénéficier de financement du programme LEADER ;

Vu l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides porte deux actions structurantes pour le développement durable de notre territoire : Vigifoncier et le repérage des Biens Vacants Sans Maître (BVSM). Ces outils s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de notre Projet Alimentaire Territorial (PAT), en renforçant la maîtrise et la valorisation du foncier agricole, un enjeu clé pour la souveraineté alimentaire et la transition écologique. Ces actions s'inscrivent également pleinement en réponse à des préoccupations locales qu'ont les communautés de communes concernées autour de la biodiversité, du développement économique, du stockage carbone...

1. Vigifoncier : un levier pour sécuriser le foncier agricole

Vigifoncier est un outil d'intelligence foncière de la SAFER qui permet de suivre en temps réel les mutations du marché foncier local. Cet outil est essentiel pour :

- Protéger les terres agricoles en identifiant les risques de spéculation, de mitage ou de changement d'usage ;
- Anticiper les opportunités d'acquisition pour des projets agricoles (installation de nouveaux agriculteurs, consolidation d'exploitations existantes, circuits courts).
- Disposer de données précises pour orienter les politiques locales en faveur de l'agriculture durable, de l'économie et de la préservation des milieux naturels.

2. Biens Vacants Sans Maître (BVSM)

Le repérage des BVSM permet d'identifier et de mobiliser des parcelles aujourd'hui inutilisées ou abandonnées, offrant des opportunités majeures pour les stratégies de développement locales et durables :

- Réintégrer des terres agricoles dans le circuit productif : Ces parcelles peuvent être mises à disposition de porteurs de projets (maraîchers, éleveurs, circuits courts) ou intégrées dans des démarches collectives (fermes partagées, jardins solidaires).
- Soutenir l'installation agricole en sécurisant l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs,
- Renforcer la résilience alimentaire en diversifiant les espaces de production et en favorisant les cultures adaptées aux enjeux locaux (ex. : légumes, céréales, fourrages).
- Permettre de maîtriser certains terrains naturels pour protéger ou restaurer la biodiversité
- ...

En portant ces actions à l'échelle de plusieurs communautés de communes du Pôle Territorial, cela permet notamment :

- D'alimenter en données la stratégie foncière et d'identifier d'éventuelles opportunités liées à l'agriculture, l'environnement ou le développement économique
- Une mutualisation des coûts : Les dépenses sont réparties entre les communautés de communes qui bénéficient ainsi de tarifs dégressifs pour certaines prestations ;
- Une vision territoriale plus importante : Les données et analyses sont partagées, permettant une coordination renforcée entre les collectivités et une meilleure articulation avec les autres acteurs du PAT (chambres d'agriculture, associations, coopératives).
- Un levier pour mobiliser des financements (comme le programme Leader), qui ne seraient pas accessibles à une échelle communale ou intercommunale seule.

En conclusion, l'outil Vigifoncier porté par la SAFER et la réalisation d'études d'opportunité Biens Vacants Sans Maître sont des leviers stratégiques pour notre Projet Alimentaire Territorial. Ils nous permettent d'agir concrètement sur les enjeux du foncier agricole, en faveur d'une agriculture durable, résiliente et ancrée dans les territoires. En s'inscrivant dans cette démarche collective, les communautés de communes renforcent également leur engagement pour le développement agricole, économique et pour la transition écologique.

Le plan de financement prévisionnel de ces deux opérations est le suivant :

	2026			2027		2028	
	3CS	CCMAV	3CT	3CS	CCMAV	3CS	CCMAV
Cout Vigifoncier (€ TTC)	6 735 €	2 967 €		4 909 €	2 135 €	4 909 €	2 135 €
Cout BVSM (€ TTC)	55 800 €	12 600 €	10 800 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL (€ TTC)	62 535 €	15 567 €	10 800 €	4 909 €	2 135 €	4 909 €	2 135 €
Aide LEADER	40 022 €	9 963 €	6 912 €	3 142 €	1 366 €	1 571 €	683 €
Participation à Vigifoncier	2 425 €	1 068 €	- €	1 767 €	768 €	3 338 €	1 451 €
Participation à BVSM	20 088 €	4 536 €	3 888 €	- €	- €	- €	- €
Total Participation(€ TTC)	22 513 €	5 604 €	3 888 €	1 767 €	768 €	3 338 €	1 451 €

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel, délibère, à l'unanimité des membres présents et décide :

1. **D'approuver** les participations financières exceptionnelles 2026 des Communauté de Communes du Carmausin-Ségala, des Monts d'Alban et Villefranchois, de Centre Tarn pour les prestations Vigifoncier et BVSM, assurées par le Pôle sur leur Territoire, avec la répartition suivante :

2026	3CS	CCMAV	3CT
Vigifoncier	2 425 €	1 068 €	N.C.
BVSM	20 088 €	4 536 €	3 888 €
Total	22 513 €	5 604 €	3 888 €

2. **De préciser** que cette participation s'inscrit dans le cadre de l'appel à participation annuelle pour le fonctionnement du PETR ;
3. **De préciser** que des conventions seront établies avec chacune des Communauté de communes concernées pour la mise en œuvre de ces opérations
4. **D'autoriser** le Président à signer les conventions de participation financière avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.
5. **De charger** le Président de procéder aux formalités nécessaires pour le paiement des sommes correspondantes.
6. **De mandater** le Président pour signer et engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce programme.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Le Président,
J-Luc ESPITALIER

Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER


